

AR Préfecture

427 - réglementation de l'accès au port de Bendor et au domaine public maritime – île de Bendor – 2022-2026

Identifiant unique de l'acte : 083-218300093-20220608-ARR2022427-AR

Numéro d'acte : ARR2022427

Date de décision : 08/06/2022

Nature : ARRETES_REGLEMENTAIRES

Code matière : 3-5-0-0-0 (Domaine et patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public)

Fichier acte : arr_2022_427_.pdf

Collectivité émettrice : BANDOL

Acte transmis par : patricia CHABERT

Date d'envoi de l'acte : 08/06/2022 10:04:51

Date de réception de l'AR : 08/06/2022 10:05:16

**.MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

**ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE**

.N°697

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE GESTION DU PATRIMOINE
N/Réf : JP-J/DC/NT

**RÈGLEMENTATION DE L'ACCÈS AU PORT DE BENDOR ET AU DOMAINE PUBLIC
MARITIME
ÎLE DE BENDOR
2022 - 2026**

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
Vu le code général de la Propriété des personnes publiques,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-3, L.2213-23 et L.2212-24,
Vu le code pénal et notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,
Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 1984 portant transfert du port de plaisance de Bendor à la commune,
Vu l'arrêté préfectoral n°019/2018 du 14 mars 2018 réglementant la navigation et la pratique de la plongée sous-marine le long du littoral des côtes françaises de Méditerranée,
Vu le procès verbal de mise à disposition du port daté du 21 novembre 1985 et plus précisément l'article 6 de ce dernier, la commune « assume l'ensemble des obligations du propriétaire du sol et possède tous pouvoirs de gestion »,
Considérant qu'au terme de la convention du 1^{er} novembre 2015 et son avenant du 16 avril 2016, la commune de Bandol a autorisé l'occupation temporaire du port de Bendor par la société Paul Ricard jusqu'au 31 décembre 2020,
Considérant qu'au terme de la convention du 1^{er} novembre 2015 et son avenant du 16 avril 2016, cette convention a été renouvelée pour une durée de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2022,
Considérant que les caractéristiques géographiques du port de Bendor sont particulières en ce qu'il désert exclusivement l'île du même nom appartenant à un seul propriétaire, la société Paul Ricard,
Considérant que par courrier du 17 août 2021, la société Paul Ricard a informé la commune d'un projet de travaux visant à la restructuration totale de l'ensemble des bâtiments de l'île de Bendor et a sollicité dans ce cadre la fermeture temporaire du port de l'île ainsi que l'accès à la plage afin de garantir la sécurité du chantier.
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité à l'occasion de ces travaux,

- ARRETONS -

ARTICLE 01 – Dans le cadre du projet de la société Paul Ricard qualifié « Renaissance de Bendor », la commune de Bandol ferme totalement le port abri de Bendor pendant toute la durée des travaux du projet (prévus jusqu'en 2026) afin de contribuer à la sécurisation du projet.

.N° 427

The logo of the Mairie de Bandol (Var) is a circular emblem. It features a central figure, likely a personification of justice or a saint, holding a sword and a scale. The figure is surrounded by a wreath. The text "MAIRIE DE BANDOL" is written in a circle around the top, and "(VAR)" is at the bottom. Two small stars are positioned on the left and right sides of the circle. Below the central figure, there is a small inscription in French: "Mairie de Bandol - 83500 Bandol - Var - France".

